

Different

Le journal du adh' écrivain de la fédération Sud Solidaires

PLUS DE 2 MILLIONS
DE MANIFESTANTS DANS TOUTE LA FRANCE

**LE 29
JANVIER 2009**



NOUVELLE FORMULE DU JOURNAL « OFFENSIVE SYNDICALE » - ISSN : 1776-1875

NUMÉRO 18 FÉVRIER 2009 - 0,50 EURO

SUD
solidaires

SOMMAIRE

Le journal des adhérents de la Fédération Sud Santé-Sociaux - numéro 18

Santé & social - pages 4, 5, 12, 13

- Éducation populaire, démolition en règle.
- CC66: De la nécessité de bloquer toutes négociations.
- Tous concernés, tous solidaires.
- Bachelot persiste et signe.

Dossier - Salaire - pages 8, 9, 10, 11

- Il ne faut pas confondre salaire et pouvoir d'achat, ni résumer l'individualisation du salaire au salaire au mérite!

Femmes - page 14

- Journées intersyndicales femmes.

Société - pages 6, 7

- Travailler moins pour manger mieux.
- Travailler tue en toute impunité, pour combien de temps encore?

Culture & plaisir - page 16

- La France rebelle.
- Le moral des ménages.

Different
Le journal des adhérents de la Fédération Sud Santé-Sociaux

ont collaboré à ce numéro :

Commission femmes, Collectif des médecins du travail, Fabienne Binot, Marie Christine Fararik, Christian 06, Noël Morel, Jean Louis rotter, Claude Carey, Didier Oger, André Giral, Jean Marie Sala, Alain Acquart, Jean Vignes.



Union syndicale
Solidaires

Nouvelle formule du journal «offensive syndicale» - ISSN : 1776-1875 - Numéro de CPPAP : en cours de réactualisation

Édité par la Fédération nationale Sud Santé-Sociaux, 70 rue Philippe de Girard, 75018 Paris

Directrice de publication : Fabienne Binot

Téléphone : 01 40 33 85 00 / Télécopie : 01 43 49 28 67 / Courriel : sud.crc@wanadoo.fr / Site internet : www.sud-sante.org

Secrétariat de rédaction : Alain Acquart Jean Vignes

Numéro 18, imprimé en 14825 exemplaires par : IGC communigraphie, 10 rue G. Delory - 42964 Saint-Étienne Cédex

édito

Un hiver au climat rude qui prend des airs de printemps social.

Y'a plus de saisons !

Faut dire que l'hiver social dure depuis des années. « C'est comme ça et pas autrement » ânonne le chœur de la pensée unique, « il faut faire des économies ». La sécu n'a plus de sous, l'éducation est un mammouth gras, la santé est désorganisée, le social est mal géré, postes et SNCF sont des commerces... Maîtres mots: rigueur budgétaire pour un service public de plus en plus étriqué et privatisation du reste, la loi HPST venant confirmer cette volonté dans le champ sanitaire et social.

Jamais en retard d'un rebond notre Zébulon de président clame même qu'en France on ne sent plus passer les grèves. Par contre la crise du pétrole et celle du capitalisme financier qui surviennent peu après, les Français les ont senties passer, et c'est pas fini!

Et les milliards débloqués pour les banquiers nécessiteux font tâche dans un pays qui restreint la solidarité faute de moyens, un pays où l'on meurt de froid, où l'on meurt à l'hôpital.

Et patarac, une série de dysfonctions de ce merveilleux partenariat social que l'on nous fait reluire à longueur d'antenne et des millions de passagers en rade. Non pas du fait direct de la grève, mais par la façon dont la direction de la SNCF gère l'affaire. Et notre président de frapper encore : «Sud irresponsables». Les 12 milliards de perte d'un trader, ça c'est responsable ! Les 45 milliards d'arnaque avec des fonds pourris, ça c'est responsable! Les milliards distribués au secteur bancaire, ça c'est responsable! Le démantèlement des services publics, ça c'est responsable!

70 pour cent des français ont soutenu l'appel à mobilisation du 29 janvier, 70 pour cent des français considèrent que l'hôpital a besoin d'argent...

La bataille pour l'accès aux soins bat son plein, la bataille contre la dégradation des conventions collectives gagne du terrain...

Sur nos secteurs le 29 n'était qu'une étape et un certain sens de l'«irresponsabilité» solidaire chez nos concitoyens nous conforte et donne un air de printemps social à cet hiver qui s'annonçait pourtant des plus rude.

Éducation Populaire

Démolition en règle

Plusieurs millions de personnes, pour beaucoup des jeunes, sont concernées par l'éducation populaire. Mais aujourd'hui, les associations sont menacées par le désengagement de l'Etat. Pour 2008, 25 % du financement des associations liées à l'Education nationale (EN) a été supprimé sans délai, les dépenses ayant déjà été engagées. De plus, les mises à disposition d'enseignants pour faire vivre ces associations seront supprimées à la rentrée 2009, ce qui équivaut à une aide de 70 % de leur financement. Et on prépare l'avenir en coupant progressivement les subventions à l'INSEP, lieu de recherche de l'éducation populaire, ou au CIDJ.

L'EN vidée de ses missions

L'objectif est bien de ne plus conserver à l'EN que les enseignants, après avoir fait passer le personnel technique aux collectivités territoriales et renvoyé la santé à la médecine de ville faute, paraît-il, de médecins ou d'infirmières scolaires. L'étape suivante est la disparition des RASED. Pour pallier à cette disparition, se met en place la «réussite éducative», opération vantée par les députés UMP, qui vise la prise en charge des enfants en difficulté par les services sociaux. On continue également de désosser le «mammouth» en créant un service public de l'orientation à l'extérieur de l'EN, et en rassemblant des

CIO, les points informations jeunesse et les missions locales, qui ont au passage perdu les subventions européennes pour 2009. À côté des élèves sélectionné-e-s au mérite, les autres seront fortement incité-e-s par ce nouveau service à aller vers les métiers «en tension». Et après la formation initiale, c'est la formation continue qui est touchée avec la disparition des GRETA et AFPA. On assiste bien à une restructuration globale, en cohérence avec la RGPP selon les choix politiques de l'UMP, comme en témoigne la disparition de la mission statistique de l'EN et de la mission droit ville justice.



Les associations en danger

Ce sont aussi les associations de quartiers qui sont touchées. Leurs moyens se réduisent et se précarisent avec la remise en cause des conventions pluriannuelles. La réduction des postes adultes relais en 2008 a déjà entraîné des dépôts de bilans, et la perte des subventions pour le soutien scolaire les fragilise également. À chacune dorénavant de postuler aux appels d'offres pour les activités

périscolaires désormais placées au sein de l'école. Pour finir, le plan banlieue de Fadela Amara, qui remplacera la politique de la ville en 2010, ne prévoit d'aider que certains quartiers. À Paris, seuls trois quartiers, marqués par des morts dans des affrontements de jeunes, ont été retenus.

L'exemple de l'ASCé est emblématique de la déstructuration du tissu associatif et par là des engagements citoyens dans la cité. L'Etat créé à la place un office aux moyens réduits, donc l'action se bornera aux étrangers non européens et arrivés récemment. Les personnes vivant en France depuis longtemps seront exclues des cours de langues, alors que la maîtrise de la langue est une condition pour être régularisé-e. Des associations comme le MRAP, la LDH vont de fait perdre une part importante de leurs budgets.

Au profit du secteur privé

Ces changements orientent les activités de formation et de traitement du chômage vers le privé. C'est le cas pour le contrat d'autonomie pour les jeunes : le rôle actuel des missions locales sera joué par des associations d'insertion au personnel précarisé et en contrats CDD. Avec le recours de plus en plus fréquent aux appels d'offres, les associations craignent la fin d'une logique de subvention, et d'être alors réduites au statut de prestataires de service. D'autant plus qu'il est prévu de doter certaines associations d'éducation populaire .../...

CC 66:

De la nécessité de bloquer toutes négociations!

.../...du statut d'établissements publics. Car le but est bien là, ce statut permet l'introduction progressive mais croissante du secteur marchand sur des terrains d'activité où il pourra être seul à terme. N'y aurait-il plus du tout besoin de services sociaux ni des associations populaires issues des luttes ouvrières ? Non, car la disparition de l'éducation populaire et le désossage de l'EN n'ont qu'un seul et même but, permettre à l'économie capitaliste de faire des profits dans un secteur traditionnellement non porteur.

À nous de redéfinir des combats, pour une transformation sociale

Qu'il s'agisse de fédérations ou de mouvements éducatifs devenus des machines à vendre des stages, des chantiers, des centres de loisirs, des activités de loisirs, ou qui se positionnent concurrentiellement sur toutes les délégations de services publics possibles dans les villes. La liste est longue. Peu de fédérations peuvent se vanter d'avoir su garder la flamme militante, d'avoir résisté à l'institutionnalisation dans l'appareil d'Etat et à son cortège de pratiques commerciales, déguisées sous les bons sentiments des valeurs. Tous pourris ? Heureusement, non, Mais de nombreuses associations d'éducation populaire doivent réfléchir aux contradictions qui les minent.

Noël du SSP

Dans les AG que nous faisons, souvent se pose la question de la tactique à mettre en place...

Les conséquences d'un blocage sont souvent méconnues et inquiètent les salariés. Donc voici un petit bréviaire sur la révision et la résiliation de la CCNT 66.

Que dit la Convention Collective dans notre situation actuelle de révision.

Art 3 : « *Toute demande de révision partielle de la présente convention formulée par l'une des parties contractantes devra être accompagnée d'un contre-projet portant sur les points sujets à révision. Les négociations concernant cette révision devront être engagées dans un délai maximal de trois mois. La conclusion de ces négociations devra intervenir dans un délai de trois mois à compter de leur ouverture. Les dispositions de la présente convention resteront applicables jusqu'à la signature d'un nouvel accord* »...

On se trouve dans cette situation, donc si en avril aucun accord n'est trouvé et signé, la réforme de la CC66 est mise à la poubelle. Conclusion, mobilisons nous pour voler les stylos des supplétifs signataires...

Si la révision est bloquée il ne reste qu'une solution aux patrons, la dénonciation...

Et là c'est l'article 2 : « *Résiliation : Chacune des parties contractantes se réserve le droit de la dénoncer moyennant un préavis de six mois, de date à date, notifié par lettre AR à chacune des autres parties.*

Si la convention a été dénoncée et n'a pas été remplacée par une nouvelle convention dans un délai de douze mois, les salariés conservent les avantages individuels qu'ils ont acquis, en application de la convention, à l'expiration de ce délai »....

En clair au 1^{er} avril 2009 pas de signature sur la révision, au 1^{er} octobre les patrons dénoncent et doivent trouver un accord avant le 30 septembre 2010, faute de quoi les avantages acquis demeurent en vigueur à cette date.

Si nous nous trouvions dans la situation d'une dénonciation, il serait de notre responsabilité de nous mobiliser, nous les salariés en place, pour obtenir pour les nouveaux embauchés des acquis égaux aux nôtres.

Pas de doute, notre mobilisation est légitime et le blocage des négociations une juste stratégie...

La seule à notre disposition...

Christian du 06

Travailler moins pour manger mieux

Au delà de ce titre en forme de boutade, il existe bel et bien des enjeux politiques et sociaux majeurs autour de la nourriture. En effet, depuis belle lurette le capitalisme s'intéresse à nos assiettes et la plus grande partie de ce que nous ingurgitons quotidiennement est produit par les firmes agro-alimentaires. Ce qui se joue aujourd'hui n'est donc qu'une étape supplémentaire, celle du parachèvement d'un grand marché alimentaire mondial et ses corollaires en terme d'uniformisation des goûts, de dépendances accrues.

Pour autant, ce n'est pas joué et des résistances multiformes en témoignent, qu'il s'agisse de combat anti-OGM, de l'existence du réseau international Slow Food* né en italie autour d'une défense des produits « bons, propres et justes », de l'université populaire du goût initiée par Michel Onfray à Argentan ou encore du développement des AMAP*...Le mouvement syndical et notre fédération tout particulièrement peut et doit faire connaître, encourager, participer, établir des liens avec ces initiatives qui, loin d'être les préoccupations de « bobos »

concernent tout un chacun. Il y a là des articulations possibles entre notre statut de travailleur, de consommateur et de citoyens, des axes revendicatifs à développer et à réinterroger. Ainsi, devons nous lutter « contre la vie chère » ou pour des hausses de salaires permettant de consommer des produits bons, propres et justes.

La lutte contre la vie chère n'est-elle pas la porte d'entrée dans la société du discount généralisé? Quid des petits producteurs étranglés par les centrales d'achat des géants de la distribution? Quelles types d'alliances possibles?

Toujours en terme de questionnement. Devons nous mettre en avant la « défense du pouvoir d'achat » qui nous réduit à un rôle de consommateur, idéal sarkozyste par excellence? Cette thématique martelée à satiété ne nous enferme t-elle pas dans des cadres définis par nos adversaires. Il n'est qu'à voir comment la grande distribution s'en est emparée.

Ne pourrions nous pas revendiquer et défendre le pouvoir de bien vivre et retrouver (grâce à la

hausse des salaires, la gratuité de certains services, la diminution du temps de travail...) le temps et le goût du bien manger. Cuisiner c'est reprendre du pouvoir sur sa vie, lutter contre l'acculturation, cuisiner c'est résister par le plaisir à l'univers désolé d'un monde qui ressemblerait à une galerie marchande.

En ce début d'anée 2009, que le drapeau de la révolte flotte sur la marmite! Aux fourneaux camarades!

**Slow-food : mouvement créé par Carlo Petrini en 1989 et qui regroupe aujourd'hui 85 000 membres dans 153 pays (communautés paysannes, restaurateurs, coopératives, etc...)*

Pour en savoir plus. Lire « Bon, propre et juste-Ethique de la gastronomie et souveraineté alimentaire ».

**AMAP : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne. Alliance entre un groupe de producteurs et un groupe de consommateurs s'engageant à acheter directement et régulièrement des produits cultivés dans des conditions respectueuses de l'environnement et correctement rémunératrices pour les producteurs.*

Claude Carrey

Travailler tue en toute impunité : pour combien de temps encore ?

Le constat est sans appel : le travail rend malade et tue tous secteurs et toutes catégories professionnelles confondues. Le nombre officiel des maladies professionnelles a explosé : 13 658 en 1996, 52979 en 2005. Le nombre d'accidents du travail graves et mortels reste très élevé : 537 décès en 2006, soit 13% de plus en un an. Les suicides directement liés au travail sont estimés à 400 par an, pour la plupart non reconnus comme accidents du travail. Plu-sieurs millions de salariés sont exposés, sans aucune protection, à des produits connus pour être cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, contribuant ainsi grandement aux inégalités sociales face au cancer : un ouvrier a dix fois plus de risque de mourir du cancer avant 65 ans qu'un cadre supérieur.

Cette situation ne tombe pas du ciel : c'est le résultat de politiques d'entreprises, tant privées que publiques, pour lesquelles les coûts sociaux doivent être toujours plus compressés. Ces politiques ont privilégié et généralisé la sous-traitance, et intensifié le travail comme jamais depuis de nombreuses décennies.

La lutte opiniâtre des victimes, de leurs associations et syndicats a permis des avancées, mais la course au profit sans entrave sème toujours la maladie et la mort.

Alors que le simple voleur de sac à main est condamné à

6 mois de prison ferme devant le moindre tribunal correctionnel en comparution immédiate, l'employeur coupable d'homicide involontaire à l'égard de son salarié, après des années d'instruction, est condamné quand il est déclaré coupable à quelques mois de prison avec sursis.

La mise en danger d'autrui par des choix de politique économique bénéficie dans ce pays d'une incroyable mansuétude. Les employeurs ne sont pas considérés comme de véritables délinquants. Trop souvent les procédures relatives à des accidents mortels du travail sont classées sans suite. Trop souvent les condamnations – lorsqu'elles interviennent – ne touchent que les employeurs en bout de chaîne de sous-traitance et sont



symboliques. Les grands donneurs d'ordre y compris l'Etat, dont la responsabilité dans l'organisation du travail est pourtant essentielle, ne sont qu'exceptionnellement concernés. L'amiante est emblématique de ce que nous dénonçons : alors que le risque est connu depuis des décennies, que des milliers de personnes ont perdu la vie et vont la perdre dans les pro-

chaines années du fait de l'incurie manifeste des entreprises concernées, Justice n'est toujours pas faite.

L'inégalité des armes entre le salarié et son employeur est patente et scandaleusement disproportionnée : l'égalité devant la loi est devenue une pure fiction. Cette injustice se nourrit du silence collectif.

Les soussignés entendent dénoncer ici et maintenant cette situation inadmissible et intolérable.

Ils exigent que la délinquance patronale soit enfin sanctionnée : la loi pénale doit être appliquée aux employeurs.

Ils exigent que les moyens humains et financiers soient dégagés pour que la justice puisse faire réellement son travail. Aucune avancée de la santé et de la sécurité au travail n'est possible tant que la justice fonctionne à deux vitesses.

Aucune avancée n'est possible tant que les donneurs d'ordre pourront s'abriter derrière les règles du droit commercial pour s'exonérer de leurs responsabilités.

Tous ensemble nous disons : ça suffit ! Et nous agirons pour que cela cesse.

Pétition lancée par Santé et Travail, N° du mois de Janvier .

collectif des médecins du travail.

Il ne nous faut pas confondre: salaire et pouvoir d'achat, ni résumer l'individualisation du salaire au salaire au mérite.

Le salaire est une rémunération versée par l'employeur à un salarié, en échange du travail fourni par celui-ci travaillant sous lien de subordination juridique à l'employeur (entreprise ou état), suite à la signature d'un contrat de travail.

Le salaire est, et doit rester, une référence, il est un des éléments de solidarité de notre système de protection sociale.

Le compromis, imposé par le conseil national de la résistance qui a institué la sécurité sociale, est une grande victoire. Il avait comme postulat que les patrons devaient à leurs salariés un salaire de leur naissance à leur mort, grâce aux cotisations sociales prélevées sur le salaire fruit de la force de travail produite.

Toute avancée notable sur le salaire de base a des répercussions importantes sur l'ensemble de la protection sociale.

Le patronat a, pour son compte, très bien compris ce phénomène et n'a eu de cesse de combattre cette avancée sociale. Il a trouvé des alliés pour mener cette bataille, avec les différents gouvernements successifs, certaines organisations syndicales, voir le courant mutualiste.

Le pouvoir d'achat est de plus en plus utilisé par le

patronat, le gouvernement, également les médias pour ce substituer au salaire, cela n'est pas innocent, c'est par ce biais qu'ils veulent faire admettre et valider l'individualisation du salaire par les salariés.

Les bagarres pour des augmentations générales de salaire se sont menées de façon collective, notamment parce

que les salariés comparent leur salaire figurant sur leur feuille de paye, celui ci progressant de façon mathématique grâce entre autre à l'ancienneté.

L'individualisation du salaire se met en place par différents processus, rendant de plus en plus difficile les comparaisons entre salariés, cela va compliquer la structuration d'un rapport de force indispensable à la lutte collective.

Le salaire au mérite

correspond à des augmentations de salaire individuelles basées sur la performance de l'individu évalué périodiquement.

Pour les gestionnaires des ressources humaines, le salaire au mérite permet de renvoyer l'image d'une entreprise efficace,

soucieuse de la performance de ses salariés. Avec comme corollaire des bénéfices attendus en termes de motivation au travail. Contrairement au salaire à l'ancienneté, le salaire au mérite représente un outil à même d'accroître le niveau d'effort et donc la performance des salariés.



La conséquence première du salaire au mérite est de casser la dynamique de luttes et de revendications collectives!

Dans le secteur privé, comme dans le secteur public, le salaire au mérite se met en place.

Exemple:

- dans le secteur privé les CLCC (Centre de Lutte Contre le Cancer), avec la Bonification Individuelle de Carrière (BIC) et la Part variable liée à la Performance Individuelle (PPI).

- pour le public, que dit Sarkozy le 19 septembre 2007 à l'IRA de Nantes: « *je veux ouvrir le chantier de l'individualisation des rémunérations pour qu'il soit davantage tenu compte du mérite, de l'implication, de l'expérience, des résultats. Pour que chacun soit incité à faire mieux. Pour que les meilleurs soient incités à rester* ».

Dans cette optique, ils veulent mettre en place la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR). Avec l'évaluation au cœur de la politique des ressources humaines dans la fonction publique, en remplaçant l'ancien système de notation par un entretien professionnel.

Cette «politique de rémunération moderne» prend en compte la performance. Elle sera instituée d'ici la fin 2010.

Cela aboutira à une part fixe en rapport avec le niveau de responsabilité et de difficulté du poste et une part variable, qui prend en compte le mérite individuel.

L'individualisation du salaire.

La volonté d'individualisation se met en place de façon insidieuse, et est présenté par le patronat le gouvernement et certaines organisations syndicales comme un plus pour les salariés.

Le salaire est découpé avec un minimum garantie pour tous, le reste est variable selon :

- La situation géographique (prime transport, logement)
- La situation familiale (prestation éducation, crèche, CESU pour les gardes d'enfants dans un premier temps, mais qui s'étendra rapidement vers le ménage, le jardinage, aide à domicile... Soit

une précarisation organisée des salariés concernés).

- La protection sociale complémentaire obligatoire

L'individualisation du salaire existe sous de différentes formes :

Intéressement, participation, primes diverses, aides diverses, logement transports, complémentaire santé, crèche, CESU.....



Participation aux bénéfices (participation des salariés aux résultats de l'entreprise).

Cette notion n'est pas nouvelle elle date d'une ordonnance de De Gaulle en 1967, il s'agit de redistribuer aux salariés une partie du bénéfice.

L'intéressement:

est né d'une ordonnance de 1959 modifiée en 1986, il est utilisé pour motiver le personnel et l'intéresser à la performance de l'entreprise. Il est conditionné à un objectif à atteindre pour l'entreprise: chiffre d'affaire, bénéfice, etc.

Dans notre secteur, l'intérêt sera associé à l'activité, la T2A pour le secteur sanitaire, la tarification à la typologie pour le secteur social et médico-social

Les primes d'intéressement et de participation aux bénéfices sont aujourd'hui exonérées de cotisations patronales et salariales

Le gouvernement veut mettre en place d'ici 2010, dans chaque administration, un dispositif d'intéressement collectif adossé à la réalisation des objectifs des services.

Le Bonus.

En 2005, la loi de financement de la sécurité sociale permet au gouvernement d'offrir aux entreprises la possibilité d'accorder l'année suivante un bonus exceptionnel d'un montant maximum de 1 000 Euros par salarié, entièrement exonéré d'impôt et de cotisations sociales.

Chèques, aides diverses...

Sur le même principe que pour le chèque vacances ou le titre restaurant, le chèque-transport est créé en 2006, il sera remplacé en 2009 par une aide directe à la prise en charge des frais de transport domicile travail. Il sera possible en outre pour les comités d'entreprise de financer la part du coût du transport non prise en charge par l'employeur.

Attention les comités d'entreprise ou les CGOS n'ont pas été mis en place pour palier les pertes de salaires soyons vigilants sur les positions prises par les élus ou représentants Sud dans les instances.

*Il ne nous faut pas confondre: salaire et pouvoir d'achat,
ni résumer l'individualisation du salaire au salaire au mérite...*

Complémentaire maladie.

La loi Fillon du 21 août 2003 instaure une mise en place de complémentaire maladie prévoyance obligatoire en contrepartie d'exonération de cotisations, c'est un nouvel outil d'accompagnement de la privatisation de la sécurité sociale.

Cette couverture doit résulter dans le secteur privé soit.

- D'un accord collectif signé entre la direction et les organisations syndicales.
- D'une ratification à la majorité des intéressés d'un projet d'accord proposé par l'employeur (référendum).
- D'une décision unilatérale de l'employeur constatée dans un écrit remis à chaque intéressé.

Son pendant dans le secteur public ne vas pas tarder à arriver.

Dans le rapport moral 2007 du CGOS figure sur la prestation maladie

Suite à une recommandation de la commission européenne, le ministère a diligenté une mission

à l'IGAS sur la prestation maladie et des évolutions concernant le système de participation des employeurs publics à la protection sociale complémentaires de leurs agents.

Le ministère demande à la FHF et au CGOS de réfléchir à la place qu'ils seraient en mesure de prendre dans cette action.

La protection sociale complémentaire obligatoire est présenté par ses défenseurs comme un plus pour faciliter le recrutement et la fidélisation des salariés.

Le CESU.

Créé par la loi du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale dite loi Borloo.

Le Chèque Emploi Service Universel est en vigueur depuis le 1er janvier 2006.

Selon le même principe que les titres restaurant dans les entreprises, il est préfinancé en tout ou partie par l'employeur (privé ou public), le comité d'entreprise ou un organisme financeur (Conseils généraux, caisse de retraite, centres communaux d'action sociale....). Les services qui peuvent être rémunérés au moyen du titre CESU sont en principe rendus au domicile du bénéficiaire ;

ils peuvent toutefois l'être à l'extérieur, par exemple s'il s'agit de garde de jeunes enfants.

Le ministère, suite au protocole d'accord du 19 octobre 2006 sur les mesures à caractère social, propose au CGOS de participer à la mise en œuvre de traitement des prestations individuelles, aider et favoriser la mise en place du CESU (chèque emploi service universel) dans un premier temps pour les frais de garde des jeunes enfants de 0 à 3 ans.

De nombreux salariés sont sensibles aux sirènes du CESU celui-ci étant présenté entre autre pour diminuer le travail non déclaré.

Nous devons réaffirmer que le CESU c'est aussi la multiplication des «petits boulot», des emplois précaires avec de multiples employeurs pouvant être distants les un des autres, et avec quelle protection sociale, quelle couverture en matière de droit du travail ?

Sud Santé Sociaux et l'ensemble des représentants siégeant sous l'étiquette Sud dans les différentes instances, doivent se saisir à bras le corps de ces différents sujets, et élaborer collectivement des dossiers, afin de convaincre les salariés des méfaits de la politique menée à marche forcée vers l'individualisation.

Didier Oger



Travail choc...

...et ticket psy

Après le chèque restaurant, le chèque vacances ou emploi service, le ticket psy va t'il devenir un nouvel élément de salaire?

Jean Renaud Elissagary, spécialiste de la maîtrise des risques psychosociaux en entreprises, propose aux entreprises un nouveau moyen d'améliorer les performances et le climat social, le ticket psy.

Les entreprises peuvent s'inscrire au groupe privé indépendant ASP (aide et soutien psychologique) qui gère le dispositif et sélectionne les psychothérapeute concernés.

Dans l'entreprise adhérente, tout salarié en mal être et/ou présentant des troubles psychologiques pourra demander au médecin du travail de bénéficier de 5 à 10 tickets psy de 90 euros chacun pour consulter un des psychothérapeutes sélectionnés qui enverra ensuite la facture à l'entreprise. La prise en charge sera de 100% ou 80%. Pour Serge Ginger, secrétaire général de la fédération de psychothérapie et de psychanalyse, cela fonctionne mieux quand le salarié paie une partie. Sa deuxième critique porte sur le choix des praticiens qui devraient appartenir à sa fédération.

Quel niveau de critique! Admis il est vrai que cela peut amener une clientèle qui voudrait aller plus loin que les séances « offertes ». Rien n'est jamais gratuit, et quelle occasion de déculpabiliser pour les employeurs. Bientôt un patron pourra dire: «certes, j'exploite mes salariés, je les traite durement mais

quand même, je leur donne les moyens de le supporter et de parler de leur faiblesse....»

Le secret médical sera respecté soi disant puisqu'ils seront distribués par les médecins du travail mais il est possible par accord et avec information des salariés d'avoir d'autres modes de distribution, la DRH ou le comité d'entreprise. Ils auraient pu aussi penser aux CHSCT qui auront bien moins de travail puisque tous les problèmes de souffrance au travail, de stress ou d'organisation du travail se résument à des problèmes individuels et psychologiques.



Ce dispositif a été mis en place en novembre 2008 sans réactions des syndicats.

A quand des accords d'entreprise sur ce sujet. On peut espérer qu'à Sud il y aura unanimité pour refuser cette arnaque scandaleuse.

Pantoufle

infox...

« Les coûts salariaux en France se trouvent dans la moyenne basse des pays européens »

« Contrairement aux idées reçues, la France est relativement bien positionnée pour le coût du travail notamment par rapport à ses concurrents directs que sont l'Allemagne et le Royaume-Uni »

« Le coût global du travail dans l'industrie (secteur d'activité de référence pour les comparaisons internationales) en France est l'un des plus faibles des pays de l'Europe des 15. Il est quasiment équivalent au coût du travail aux Etats-Unis »

« Les Français affichent en effet des performances exceptionnelles en termes de productivité, avec une performance supérieure de 20 % à la moyenne européenne. »

« Les Français ont une durée effective de travail par semaine supérieure à... celle des Etats-Unis, de l'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Irlande, la Belgique, les Pays-Bas, les pays scandinaves. La durée effective du travail hebdomadaire est de 38 heures en France, soit une heure de plus qu'en Grande-Bretagne et 2h30 de plus qu'en Allemagne, et un niveau supérieur à la moyenne des 27 pays membres de l'Union Européenne »

« Si les Français sont si productifs, c'est qu'ils sont très bien formés : 7% du PIB de la France est consacré à l'éducation et à la formation »

« Le nombre de jours de grève dans le secteur privé en France est inférieur à celui des États-Unis, de l'Italie ou de l'Espagne »

Ainsi sont décrits les salariés Français à l'étranger par nos ambassadeurs.

Tous concernés, tous solidaires

Le 24 Décembre 2008, veille de noël, un enfant est mort à l'hôpital pédiatrique de Saint Vincent de Paul.

Une erreur de perfusion, reconnue immédiatement par l'infirmière, semble aujourd'hui la cause de ce décès.

Nous avons été particulièrement choqué par l'attitude de la police et de la justice qui, malgré la reconnaissance de l'erreur a placé l'infirmière en garde à vue, puis a prolongé la garde à vue de 48 H.

L'AP-HP lui a immédiatement fourni un avocat, procédure normale quand un agent est mis en cause.

Un CHSCT central a eu lieu et il ressort de l'enquête diligentée, que ce produit (du chlorure de magnésium) n'a jamais été commandé par le service, or un carton complet a été trouvé dans le service.

Cette infirmière venait aider une collègue d'une autre unité qui avait en charge 5 enfants dont un en isolement nécessitant des soins lourds. Pour ne pas laisser ses 4 autres patients, celle-ci a demandé à sa collègue de surveiller et changer les perfusions terminées.

On voit ainsi les limites de la polyvalence, et des quotas d'IDE par lit qui ne reflètent pas toujours la lourdeur des pathologies.

De même, concernant la pharmacie : une déclaration de

danger grave et imminent (DGI) avait été déposé par SUD santé sur la gestion des solutés sur le groupe hospitalier Cochin Saint Vincent, que nous avons ressorti lors du CHSCT central, ce qui a jeté un froid au niveau de la direction générale.

L'infirmière est mise en examen, avec interdiction d'exercer auprès des patients et de communiquer avec des personnels travaillant sur le groupe.

Depuis des années, nous dénonçons la gestion à flux tendu dans les établissements, les suppressions de postes dans les services logistiques qui amènent à faire travailler des contractuels différents tous les trois mois pour préparer les commandes des services, voire des CES.



Or aujourd'hui, il nous est démontré de manière tragique que nous ne sommes dans une entreprise, nous travaillons sur de l'humain, fragile, et que cela peut avoir de graves conséquences.

Obliger les soignants à travailler dans des conditions inacceptables, c'est les mettre dans la situation d'être gardés à vue, inculpés voire condamnés.

D'autres affaires reflètent le manque de moyens en lits ou en personnels, entre le patient qui attend 8 heures pour trouver un lit de réanimation, ou l'erreur de l'aide-soignante voulant aider l'infirmière et se trompant de débit dans la nutrition parentérale, le ministère fait la sourde oreille et parle de problème d'organisation pour mieux vendre sa loi.

Nous savons tous, et la population aussi, que les suppressions d'emplois sont massives dans les plans d'économies (2600 à l'AP-HP en 2008), mais encore plus grave, la pénurie de personnel s'accroît du fait de la fuite des agents qui refusent de travailler dans ces conditions. Aujourd'hui, on ne lutte plus sur place pour améliorer ses conditions de travail, on s'en va voir si l'herbe est moins grise ailleurs. Il faut que le mouvement syndical s'adapte à cette individualité et trouve les formes de luttes en adéquation avec l'individualité de cette société, et c'est là notre plus grand défi.

Marie Christine Fararik

Bachelot persiste...

...et signe !

Suite aux drames hospitaliers des 24 décembre et 2 janvier, Roselyne Bachelot a réuni l'ensemble des représentants des professionnels de santé, associations d'usagers et responsables d'établissements lundi 26 janvier au ministère de la santé.

Son propos a été centré sur le fait que ces accidents étaient liés à des dysfonctionnements et non à des manques de moyens, et que son projet de loi justement, répondait en grande partie à ceux-ci. Beaucoup d'intervenants ont contesté cette analyse, notamment les responsables des urgences et du SAMU, qui ont expliqué que durant la période des fêtes la situation était très tendue. Le responsable de SAMU France a pu apporter le témoignage que durant cette réunion, il n'y avait plus un seul lit de réanimation de disponible dans la région Nord Pas de Calais. D'autres ont déclaré que la fermeture massive de lits avait dépassé les limites et qu'il faudrait en rouvrir. SUD, CGT, FO et CFTC ont clairement

dénoncé le manque de moyens et la détérioration des conditions de travail des personnels. La ministre n'a évidemment apporté aucune réponse concrète, se cantonnant à déclarer que l'indemnisation des accidents médicaux serait améliorée, qu'une plate-forme téléphonique nationale serait mise en place pour une meilleure information sur l'accès aux soins et que les directeurs des nouvelles agences régionales de santé auront plus de pouvoir pour imposer la continuité des soins (réquisitions ?). Une fois de plus, le gouvernement n'a pas pris la mesure de la crise qui secoue les établissements de santé. L'opposition que nous exprimons au projet de loi Hôpital, Patients, Santé et Territoire s'en trouve renforcée. L'impérieuse nécessité d'une action nationale, lors du débat parlementaire, avec l'ensemble des collectifs, syndicats, associations opposé à ce projet nocif n'est plus à démontrer !

Jean-Marie Sala



en bref...

Grève reconductible au centre hospitalier intercommunal de Poissy - St-Germain (78)

Comme dans de nombreux établissements, un nouveau plan d'économie a été décidé par la direction au 1^{er} janvier 2009. Ce plan a été le facteur déclenchant d'un mouvement de grève qui a débuté le 20 février aux urgences, en réanimation et maternité et s'est étendu à partir du 26 février à l'ensemble des services. Un nouveau système de gestion du temps a été mis en place, ne comptant plus le temps de transmission comme temps de travail : résultat 30 minutes par jour de supprimées. Un collectif soutenu par les syndicats SUD, FO et CGT organise la grève et sa popularisation. Si beaucoup de soignants sont assignés (puisque le manque d'effectifs est chronique) les grévistes refusent l'enregistrement des données administratives pour se consacrer à leur « cœur de métier » le soin. La direction tente toutes les méthodes d'intimidation, y compris par la désinformation sur le droit de grève, de casser le mouvement en sachant que pour la plupart des personnels, c'est leur premier mouvement de grève. La CFDT (1^{er} syndicat sur l'établissement) ne soutient pas le mouvement considéré comme extrémiste ! Cherchez l'erreur !

Journées intersyndicales Femmes**12 et 13 mars 2009****À l'initiative de la CGT, de la FSU et de SOLIDAIRES**

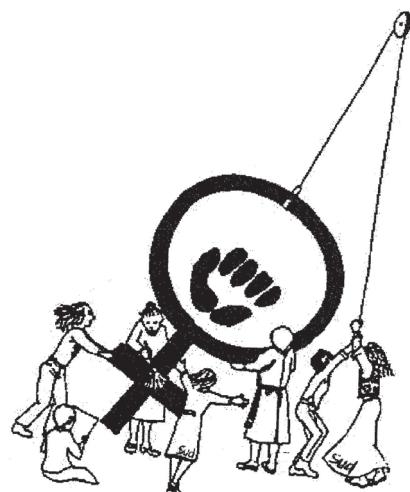
Depuis 1998, l'intersyndicale femmes regroupe des militant-es des organisations syndicales CGT, FSU et SOLIDAIRES qui ont pris l'habitude de travailler ensemble depuis 1998.

Le but principal est d'organiser chaque année au mois de mars des journées de formation « femmes » sur 2 jours qui rassemblent près de 300 personnes, femmes et hommes, venues de toute la France, d'organisations et de secteurs professionnels divers.

Ces rencontres traitent de tous les aspects des inégalités, des discriminations et de l'oppression spécifique des femmes dans le travail comme dans la société en général.

Ces journées de formations sont riches d'enseignements et de réflexions. Elles ont un but pédagogique certain pour que chacun, chacune prenne conscience des stéréotypes hommes/femmes et des inégalités hommes/femmes qui en découlent. Tous les sujets traités étaient cette réflexion.

Elles permettent également de prendre conscience des progrès effectués depuis 30 ans mais montrent également que la bataille est loin d'être terminée et gagnée et que des reculs sont possibles.



**Elles auront lieu les jeudi 12 et vendredi 13 Mars 2009,
à la Bourse du travail de Saint Denis,
 métro ligne 13, Saint-Denis, Porte de Paris.**

Cette année les thèmes seront :

- LOI SUR LA BIOÉTIQUE, QUELLES ANALYSES, QUELS DÉBATS, QUELS ENJEUX:**
Marie Jacek - militante CGT, siège au Comité consultatif national de la bioéthique) et autre intervenante à confirmer
- FEMMES ET SANTÉ AU TRAVAIL**
Annie Thebaud - Mony - Université Paris VIII - chercheuse INSERM et autre intervenante à confirmer
- LES EMPLOIS DE SERVICES À LA PERSONNE**
Florence Jany-Catrice - Sociologue - Université Lille I
- FEMMES ET MIGRATION DANS LA MONDIALISATION**
Christine Catarino - Sociologue, Claudine Blasco - Militante féministe MMF et Attac
- LA MARCHE MONDIALE DES FEMMES EN 2010 : QUELS ENJEUX ?**
Une responsable de la Coordination Européenne

Commission Femmes

POUR LA DEFÉNSE DE LA PSYCHIATRIE PUBLIQUE

Les organisations syndicales des personnels médicaux et non médicaux de la Psychiatrie publique se sont réunies le 13 janvier 2009 et déclarent conjointement :

Aujourd’hui, c'est sous une pression permanente que s'exerce au quotidien la psychiatrie de service public. En effet, son activité et ses missions ne cessent d'augmenter alors que ses moyens ont constamment diminué depuis 20 ans, et ce en dépit des plans successifs de psychiatrie et santé mentale.

Ce déséquilibre se traduit par des difficultés d'accès aux soins qui s'étendent à des territoires de plus en plus vastes, en raison du dépassement permanent des capacités en lits d'hospitalisation et de la saturation des soins ambulatoires, avec des listes d'attente pour l'accès aux prises en charge en psychiatrie générale comme en psychiatrie infanto-juvénile.

Cette pénurie de moyens est dramatiquement aggravée par la chute des démographies professionnelles qui entraîne des impasses de recrutement des infirmiers, tandis que la barre de 1000 postes de praticiens hospitaliers demeurant vacants vient d'être dépassée.

A l'évidence, il s'agit bien d'un problème de moyens, et non d'un problème d'organisation dont la résolution prétendrait faire des économies d'échelle !

La politique de secteur en psychiatrie reste, à travers son organisation, parfaitement adaptée à la prise en charge des troubles psychiques. Elle est reconnue comme telle et en adéquation avec les enjeux de santé publique. Elle offre à la fois le maillage territorial opérationnel nécessaire à l'accueil de tous les patients et aux missions particulières de service public (soins sans consentement, populations défavorisées, chronicité).

Le secteur de psychiatrie doit demeurer la structure de base. Il permet de garantir l'accessibilité et la continuité des soins par ses équipements de proximité et ses capacités propres de prise en charge en ambulatoire et en hospitalisation.

Les structures intersectorielles peuvent répondre à des besoins transversaux particuliers, mais sans se substituer au secteur ni dissoudre son identité. Certaines structures très spécialisées peuvent trouver en outre leur place à un niveau de réponse régional.

Une organisation adaptée à la psychiatrie passe par le respect de la spécificité de la discipline et la clarté de ses budgets. Cette spécificité doit se traduire à l'intérieur d'un dispositif financier et organisationnel propre, à l'échelon local, régional et national, permettant d'identifier ses financements et le mode de gestion du dispositif.

Cette gestion ne peut pas non plus s'opérer autour de la seule focalisation sur la question de la notion de dangerosité. L'ensemble des acteurs de la psychiatrie réunissant les patients, leurs familles et les professionnels s'étaient prononcés résolument contre les dispositions sécuritaires, dangereuses pour les patients, les libertés et les soins, contenues dans les articles 18 à 24 de la loi de prévention de la délinquance et ont obtenu leur suppression. Ce n'est certainement pas pour y revenir aujourd'hui.

Face aux tentatives répétées d'une instrumentalisation de la psychiatrie dans une visée sécuritaire, qui confineraient les professionnels

à un rôle d'exécutants passifs du pouvoir, nous réaffirmons que les procédures de contrainte en psychiatrie ne peuvent être prononcées et maintenues qu'au motif de la nécessité de soins, justifiés et appréciés médicalement. Une hospitalisation d'office à visée de sécurité, qui serait radicalement distincte dans ses motivations et ses modalités d'une hospitalisation à visée sanitaire et transformeraient les soignants en gardiens de l'ordre public, n'est pas concevable. C'est au contraire vers l'affirmation claire du primat de la dimension sanitaire et vers le renforcement de la dignité et des garanties des patients au regard des privations de liberté qu'il faut se diriger.

En conclusion, les organisations syndicales CGT – FO – SUD – UNSA – CFTC – CFE CGC – S.P.H. - I.D.E.P.P. (S.P.E.P. – S.P.S.) – U.S.P. – S.N.M.H. F.O. réaffirment leur volonté de défendre le service public de santé dans lequel s'inscrit le dispositif de soin psychiatrique français, respectueux des professionnels et des usagers. Elles sont confiantes dans l'expérience et le savoir faire des personnels médicaux et non-médicaux du champ de la psychiatrie publique qui sont un gage d'efficacité et de qualité de cette discipline au service de nos concitoyens.

Extrêmement attachées à ces dimensions, les organisations syndicales restent très mobilisées et vigilantes quant au contenu des projets ministériels qui devraient être communiqués prochainement.

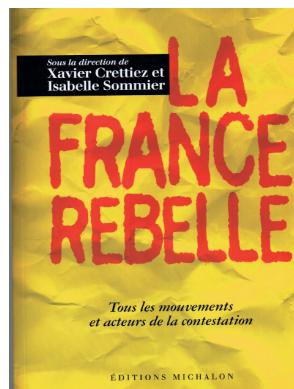
Paris, le 21 Janvier 2009

Communiqué de presse signé par l'ensemble des organisations syndicales : syndicats de personnels non médicaux (sauf la CFDT) et syndicats de médecins psychiatres des hôpitaux, à relayer et utiliser dans le cadre des « jeudis de la psy ».

La France Rebelle

25 chercheurs sous la Direction de Xavier Crettiez et Isabelle Sommier dressent dans un ouvrage de près de 700 pages un portrait de la France « rebelle », celle qui lève le poing, relève la tête. La France héritière des Gavroche, des Communards et des Résistants, de tous ceux qui un jour ont décidé de dire « non » et préféré, selon l'expression consacrée, « mourir debout que vivre à genoux ». Le parti pris des auteurs est évident : pas de jugement moral. Le livre se borne à dresser un état des lieux des foyers de la rébellion, à dresser le portrait de ses acteurs, à tisser la trame de ce qui constitue leurs traits communs par delà leur opposition de nature.

Ainsi, des groupes conservateurs, voire réactionnaires, trouvent dans cet ouvrage placé aux côtés d'autres, de sensibilités et de projets diamétralement opposés. Cohabite ainsi dans le livre la rébellion autonomiste (Corse, Bretagne, Pays Basque, Dom Tom...) la rébellion radicale et idéologique (de l'extrême droite au mouvement antifasciste et libertaire), la rébellion syndicale (avec un regard particulier sur la Confédération Paysanne, le syndicalisme étudiant, le syndicalisme de lutte dont Solidaires et les Sud), la rébellion des « marges » (sans emploi, sans logis, sans papiers, de lutte contre le



sida, les mouvements d'immigrés) la rébellion « contre-experte » (droits de l'Homme, anti biométrie, écologie, Attac, Fondation Copernic), la rébellion identitaire et politisation des mœurs (le mouvement féministe, homosexuel, les nouvelles « croisades » chrétiennes, les mouvements et la militance islamique) la rébellion des styles et politisation des modes de vie (alter-consommation, rock alternatif, le hip hop, mouvement contre la prohibition des drogues...)

Les auteurs étendent leurs investigations à la rébellion au-delà de nos frontières et abordent le mouvement antimondialiste, la contre expertise transnationale. Enfin et puisque qu'il faut aussi connaître ceux qui « maintiennent » la rébellion, un dernier chapitre est consacré aux services de renseignements, aux forces de maintien de l'ordre et aux polices municipales.

L'ouvrage s'efforce également de différencier, rébellion, révolte, transgression, contestation, il pose la question de l'ouverture légitime ou pas vers des moyens d'action non institutionnels.

Grave ou légère, sombre ou souriante, majeure ou mineure, évidente ou limite, la rébellion est tout cela à la fois. La France Rebelle est un livre précis, passionnant, c'est une immersion dans les arcanes de la contestation pour penser la rébellion et son corollaire : le politique.

La France Rebelle - 699 pages, Éd Michalon.

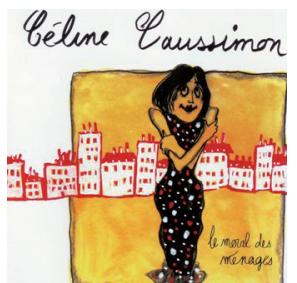
Jean-Louis Rotter

À découvrir, Céline Caussimon

À hasard d'une de mes flâneries, je suis tombé sur son dernier CD dans les bacs d'un disquaire. « Le moral de ménages » est un petit joyau qui brosse au fil des chansons, des tableaux de notre quotidien où alternent humour corrosif (j'ai gagné quoi), drôlerie un brin déjanté (je fais l'amour bio), mais aussi des plongées mélancoliques qui nous font frissonner (vent du soir).

La voix, sobre et belle est très bien servie par une orchestration et des arrangements tout en légèreté. Enfin, ce disque produit par une maison de disque légendaire « Le chant du monde » est distribué par un des derniers (le dernier?) réseau de disquaires, « Harmonia mundi ».

Deux raisons supplémentaires pour l'acheter et ainsi soutenir un vrai talent.



Claude Carrey